

Remise des lots offerts par l'association des commerçants (Actig) par tirage au sort des dossards à partir de 14h sur la grande scène de la Fête à Gentilly.

Lors de la remise des coupes et des lots, en cas d'absence du participant appelé, le suivant sur la liste ou tiré au sort sera récompensé.

6 - INFORMATIONS LÉGALES

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Les participants sont informés que les données à caractère personnel les concernant sont enregistrées dans le cadre de la participation à cet événement et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation selon les modalités du présent règlement. L'adresse e-mail sera utilisée pour informer les participants des détails concernant la manifestation et des prochaines activités sportives de la Ville de Gentilly. Conformément à la loi « informatique et libertés », les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition à l'ensemble des données les concernant.

Les participants autorisent les organisateurs de la manifestation « Foulée gentillienne » à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à la manifestation et ce pour une durée illimitée sur tous les supports de communication de la Ville de Gentilly.

7 - ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Tout participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses.

Recherche bénévoles

Le comité d'organisation de la Foulée gentillienne, composé de services municipaux et d'associations locales recherche des bénévoles pour participer à la mise en œuvre de cet événement. Si vous avez un peu de temps à consacrer et notamment, si vous êtes disponible le dimanche 23 juin au matin, **n'hésitez pas à contacter les organisateurs par courriel à : sports@ville-gentilly.fr**

La Foulée

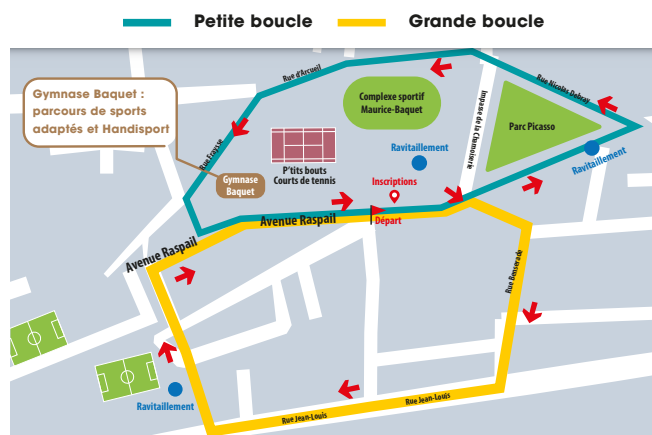
La foulée Gentillienne fête cette année ses noces d'étains. Cette 10^e édition sera placée sous le signe des Jeux Olympiques et Paralympiques.

Nous vous attendons nombreux pour participer à cette fête familiale avec les couleurs des anneaux Olympiques (vert, jaune, rouge, bleu, noir).

Cette année vous pourrez vous initier à des parcours de sports adaptés et à repousser vos limites sur les circuits habituels.

Pas de chronomètre, que du plaisir.

Citius, Altius, Fortus !



DES PARCOURS ADAPTÉS À TOUS LES ÂGES

- **Les P'tits bouts** (de 2 ans et demi à 5 ans)
- **Petite boucle** (à partir de 6 ans) 1,1 km ou 2,2 km ou 3,3 km
- **Grande boucle** (à partir de 12 ans) entre 5,4 km et 10 km
- **Marche nordique** à partir de 1,1 km
- **Sport adapté et Handisport** au gymnase Baquet, pour tous

INFOS COURSES

- **9h**: inscriptions, retrait des dossards
- **9h30**: échauffement collectif en musique
- **10h30**: départ de toutes les courses
- **12h**: remise des récompenses
- **14h**: tirage au sort



Dimanche 23 juin 2024
complexe Maurice-Baquet
Départ à 10h30



Vivez les Jeux dans votre commune avec le soutien de la Métropole du Grand Paris



BULLETIN DE PARTICIPATION*

À retourner au service municipal des Sports,
62 rue Charles-Frérôt, 94250 Gentilly
tél : 01 47 40 58 21
ou par courriel : sports@ville-gentilly.fr

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

Date de naissance :

Âge : Sexe : F M

Établissement scolaire :

Association ou organisme représenté :

J'ai lu et je m'engage à respecter le règlement de la foulée gentilléenne

JE M'INSCRIS À :

Petite boucle (à partir de 6 ans)

Grande boucle (à partir de 12 ans)

Marche nordique

Petite boucle (pour tous)

Grande boucle

AUTORISATION PARENTALE
(obligatoire pour les mineurs)

Je, soussigné(e) (nom-prénom des parents),

..... autorise mon enfant

..... à participer

à la manifestation mentionnée ci-dessus. Je certifie qu'il est en pleine forme physique et dégage toute responsabilité des organisateurs en cas d'accident.

Signature des parents :

ESPACE P'TITS BOUTS*

Inscription obligatoire

Au service municipal des Sports,
62 rue Charles-Frérôt, 94 250 Gentilly
tél : 01 47 40 58 21
ou par courriel : sports@ville-gentilly.fr

Pour faciliter la participation des parents à la foulée, un espace ludique les P'tits bouts pour les 2,5 / 5 ans est organisé.

Nom et prénom des parents :

.....

Adresse :

Téléphone :

Nom et prénom de l'enfant :

.....

Date de naissance :

Âge : Sexe : F M

Je, soussigné(e) M ou Mme

inscrit mon enfant

Les enfants restent sous la responsabilité des parents

Je participe au parcours des P'tits Bouts avec mon enfant

Je participe à la Foulée gentilléenne

En cas d'urgence, j'autorise M ou Mme

..... à récupérer mon enfant auprès des animateurs de l'espace des P'tits bouts.

La présentation d'une pièce d'identité est obligatoire.

Signature des parents :

*Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au service municipal des Sports, 62 rue Charles-Frérôt, 94250 Gentilly.

RÈGLEMENT

1 - LES ORGANISATEURS

La mairie de Gentilly, les associations sportives gentilléennes, l'association des commerçants de Gentilly (Actig).

2 - LES COURSES (départs et arrivées au complexe Maurice-Baquet, 76 avenue Raspail)

- Petite boucle (à partir de 6 ans)
- Grande boucle (à partir de 12 ans)
- Marche nordique

Le départ de toutes les courses est donné en même temps à 10h30 précise.

3 - INSCRIPTIONS : OÙ TROUVER LES BULLETINS ?

Les bulletins d'inscription sont à votre disposition au service municipal des sports, sur les lieux d'accueil des services municipaux, auprès des commerçants.

Inscriptions au service municipal des Sports, et le 23 juin 2024 dès 8h30, au stand « Inscription », complexe Maurice-Baquet, 76 avenue Raspail.

- Pour les mineurs, l'inscription et la participation sont sous la responsabilité des parents (autorisation parentale obligatoire)
- Retrait de dossards : dimanche 23 juin 2024 jusqu'à 9h45.

4 - ORGANISATION

Le service médical est assuré par la Croix-Rouge française. La sécurité est assurée par la Police nationale et les signaleurs. Assurance et responsabilité : conformément à la loi, les organisateurs sont couverts par une police d'assurance. Il incombe aux participants de s'assurer personnellement. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou d'accident.

Aucun classement n'est établi, le certificat médical n'est donc pas obligatoire. Toutefois, les participants devront s'assurer de leur parfait état de santé au moment du départ. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance physique.

5 - RÉCOMPENSES

Tous les participants recevront une récompense à l'arrivée. Remise d'une coupe pour le plus jeune, pour les plus âgés, à la famille la plus représentée, à l'association la plus représentée et à l'école la plus représentée à partir de 12h sur la scène du complexe sportif Maurice-Baquet.

